

Image not found or type unknown



Le bon de visite a t il une valeur juridique

Par **aud28**, le **15/10/2008** à **18:00**

bonjournj ai visité un bien par le biais d'une agence immobilière, et j'ai donc signé un bon de visite. je sais que le propriétaire a signé un mandat simple, donc j' aimerais passer directement par le vendeur, pour ainsi éviter les frais d'agence. je souhaiterais savoir si nous concluons la vente entre particuliers, est-ce que nous nous exposons à des problèmes avec l'agence, peut-elle légalement nous réclamer des frais d'honoraires.rnmerci pour votre future réponse.rncordialementrnaud28